



Réseau 62
d' **E**coute,
d' **A**ppui et
d' **A**ccompagnement
des **P**arents

COMPTE RENDU DU COMITE LOCAL REAAP
Du mardi 1 er juin 2010
Maison de la famille Calais

Ordre du jour :

- Présentation de la fête de l'été organisée par le RAM de la Maison de la famille de Calais
- Présentation de la médiation familiale par l'ADAE (Association Départementale d'Actions Educatives)
- Point sur les suites de l'appel à projet REAAP 2010
- Organisation d'une nouvelle journée départementale des REAAP 62
- Point sur l'organisation du forum de l'éducation à Calais les 19 et 20 novembre 2010
- Journal Info réso
- Actualité sociale et familiale sur le plan national

Présentation de la Fête de l'été organisée par le Relais d'Assistantes Maternelles de la Maison de la famille de Calais

Dorothee Ponchel, responsable de service Maison de la Famille nous présente la Fête de l'été. Cet évènement aura lieu le samedi 26 juin après midi.

Il est à destination des assistantes maternelles et des parents fréquentant le lieu d'accueil. L'objectif est de réunir tout le monde avant l'été, d'informer sur les activités proposées tout au long de l'année.

Il s'agit d'un temps festif en dehors du temps d'accueil habituel.

Cette fête de type kermesse est organisée par les assistantes maternelles du relais : avec piscine à balles, maquillage, pêche aux canards, buffet de goûter...

Plusieurs réunions ont eu lieu ou vont avoir lieu pour faire émerger les idées.

L'information sur cette journée sera diffusée par le biais du journal du relais et des invitations seront remises aux parents à l'accueil.

Le Relais d'Assistantes Maternelles (RAM) fonctionne depuis octobre 2004.

Calais compte 350 assistantes maternelles, dont 2/3 fréquentent le RAM pour des activités ou des réunions diverses...

Le Ram propose 4 animations par semaine dont une délocalisée dans l'ancienne consultation PMI. Il est projeté de délocaliser davantage ces temps d'animation.

Présentation de la médiation familiale

Par Betty Baillon de l'ADAE (Association départementale d'Actions Educatives) :

La médiation familiale est une alternative aux conflits pour des personnes qui y sont confrontées : une séparation, un divorce, une succession conflictuelle, une décision familiale à prendre concernant un parent âgé ou en perte d'autonomie, la Médiation Familiale est une autre façon de se séparer et/ou d'organiser les relations familiales...

L'objectif est de rétablir une communication.

- Reprendre le dialogue
- Permettre à chaque membre de la famille d'assumer son rôle
- Prendre en compte les besoins de chacun
- Trouver des accords concrets qui conviennent à toute la famille
- Préserver les droits des enfants, comme ceux des adultes

Le recours à un service de médiation familiale, dès la prise de décision de la rupture, aide à établir un dialogue constructif entre parents.

La médiation en matière de divorce et de séparation est un service qui est offert aux couples qui sont séparés, divorcés ou qui ont pris la décision de ne plus vivre ensemble afin de leur permettre de cibler leurs conflits et d'en arriver à une entente entre eux.

C'est un mode de résolution des conflits basé sur la coopération. Le médiateur, un tiers impartial, aide les couples désirant dissoudre leur union à établir une entente viable et satisfaisante pour chacun.

L'espace de médiation familiale propose d'organiser la séparation ou l'après séparation pour élaborer des solutions ensemble. la Médiation Familiale peut être un espace dans lequel le médiateur familial accompagne les personnes dans le dénouement de leur lien conjugal, pour les amener à la construction et à l'exercice de la co-parentalité en leur permettant de rechercher leurs propres solutions. Ils pourront alors, au-delà de leur séparation, exercer leurs responsabilités parentales ensemble ou individuellement.

La médiation familiale est exercée par un médiateur familial diplômé d'Etat, ne prenant pas partie dans les conflits. Il est tenu au respect d'un code de déontologie, et au respect de la confidentialité des entretiens.

L'une des missions du médiateur n'est pas du conseil mais celle de les amener à exprimer leurs attentes et besoins.

Le processus de Médiation Familiale peut permettre, en même temps, un repositionnement personnel et la prise en compte des besoins et des attentes des personnes dans une dimension plus singulière.

Comment entrer en médiation familiale?

- ✓ Une démarche volontaire des membres de la famille
- ✓ Des entretiens confidentiels
- ✓ Un premier entretien d'information gratuit
- ✓ Une participation financière de chacun, en fonction des ressources

- ✓ les articles 255 et 373-2-10 du code civil permettent **au juge aux affaires familiales (JAF)**, si les parents en sont d'accord, d'ordonner une mesure de médiation familiale.
- ✓ Ce magistrat a également la possibilité de leur enjoindre de rencontrer un médiateur familial qui, au cours d'une réunion gratuite, les informera sur l'objet et le déroulement de cette mesure. La médiation familiale connaît d'ailleurs un succès croissant.

Les accords qui sont pris entre les personnes chez le médiateur, sont mis sur papier et peuvent être homologués par le JAF.

Le nombre de séances est variable en fonction de ce qu'il y a à régler.

Une séance dure entre une heure et une heure 30. Un délai de 15 jours à 3 semaines est laissé entre 2 séances.

Le tarif de la séance s'échelonne entre 5 euros et 22 euros en moyenne...(en fonction des ressources)

Si une mesure de médiation familiale est ordonnée par le Juge et que la personne bénéficie de l'aide juridictionnelle totale, elle ne paye pas les séances de médiation familiale.

Tout enfant ou adolescent mineur n'intervient pas dans le processus de médiation. Ceci dit, en accord avec les parents et le médiateur familial, le mineur peut être reçu à la fin du processus, une fois que les décisions sont prises pour les présenter à l'enfant.

Pour les jeunes majeurs, les séances sont l'occasion de recréer des liens avec les parents, avec un frère ou une sœur.

Point sur les suites de l'appel à projet REAAP 2010

C'est la Fédé CAF 62 qui gère l'appel à projet REAAP.

Un dernier comité financeur aura lieu le 18 mai

Cette année, 40 projets supplémentaires ont été déposés, la CAF a demandé des fonds supplémentaires à la CNAF. Cette demande a été acceptée pour 100 000 € pour financer des actions éligibles.

Les porteurs de projet qui ont déposé des projets auront une réponse financière pour juin, avec un paiement en août (à confirmer).

Pour les porteurs dont les projets sont acceptés, il y aura une fiche à remplir et renvoyer à la FédéCaf. Toutes les fiches, de tous les porteurs financés seront mises en ligne sur le site internet parent62.org, ce qui permettra d'avoir l'ensemble des actions et toutes les informations les concernant dans un objectif d'information et de mutualisation.

Organisation d'une nouvelle journée départementale des REAAP 62

Pour cette journée : 7 personnes investies pouvant représenter le comité pourront s'inscrire.

L'objectif est de favoriser la cohésion départementale des REAAP62, de renforcer l'identité et d'échanger sur les pratiques

Pour cette année, l'idée est de proposer des outils et des actions parentalité du département.

Une réflexion sur la capitalisation et la mutualisation de ces outils sera menée.

Les actions et outils doivent répondre aux 8 axes de la Charte départementale des REAAP.

Point sur l'organisation du forum de l'éducation à Calais les 19 et 20 novembre 2010

Présentation par Isabelle Cache, coordinatrice du Projet Educatif Local de la ville de Calais.

Le projet éducatif local de la ville de Calais est en train de s'établir, il sera validé en Conseil municipal au cours du dernier trimestre 2010.

Le PEL est basé sur 5 axes principaux : l'insertion citoyenne, la santé, la réussite scolaire, les pratiques sportives culturelles et de loisirs, la parentalité.

Le PEL est destiné aux 0-25 ans.

Un premier forum de l'éducation va permettre de retranscrire de manière concrète les grandes orientations éducatives de la ville. Cette manifestation permettra également de valoriser toutes les offres éducatives destinées aux parents, aux familles sur le calaisis.

Il s'agira d'aborder la petite enfance, le volet réussite scolaire (ex : Réseaux RAR...) la culture, la santé, le tiers éducatif de manière ludique et attractive pour permettre au public de recevoir des messages et des informations liés à l'éducation ...

Ex : musée des beaux arts de Calais qui va proposer une animation

Ex : structures multi accueil de Calais qui vont proposer un parcours de motricité et ateliers parents /enfants

Ce forum aura lieu à l'espace Gambetta à Calais.

Des temps de mini-débats seront proposés aux visiteurs au sein desquels ils pourront apporter leurs avis, questionnements et nourrir ainsi une réflexion collective autour de thématiques spécifiques :

-la relation famille-école : quand les parents entrent dans l'école. (Intervenant Mr Masson)

-savoir dire non : un cadre pour grandir (intervenant Mr Deroo)

- Dérives d'internet et jeux dangereux (Intervention de la police nationale et du comité parental de la Basse ville de Dunkerque)

- Elèves différents et parents d'élèves différents (association Scolidaire)

Le temps du vendredi sera consacré aux scolaires ou adultes des centres.

Celui du samedi sera pour un public familial

Cette démarche de forum pourrait être reproduite tous les deux ans.

Proposition de stand du REAAP avec le site internet, présentation du comité local REAAP du Calaisis.

Voir pour mettre en place une rencontre débat portée par les REAAP, peut-être sur la thématique des dérives d'internet. Le projet reste à construire et notamment avec le partenariat de plusieurs Centres Sociaux.

Journal Info Réso

Les participants au comité sont invités à transmettre des articles, informations sur les actions menées sur le territoire.

Par exemple : informations concernant le forum de l'éducation des 19 et 20 novembre.

Actualité sociale et familiale sur le plan national

Les assises de la parentalité et de la prévention : Journées des 6 et 7 mai organisées par la MILDT (Mission Interministérielle de Lutte contre la Drogue et la Toxicomanie)

Manifestation du collectif Pas de bébé à la consigne le samedi 29 mai à Paris, avec 6000 participants.

**Le prochain comité aura lieu le mardi 21 septembre à 14h
au centre administratif de la Ville de Calais, quai de la gendarmerie.**

Etaients présents des représentants de la Maison de la Petite Enfance de Blériot Sangatte, du Relais d'Assistants Maternelles d'Audruicq, du Centre social Matisse de Calais, du Programme de Réussite Educative de Calais, de la Maison de la Famille de Calais, du Projet Educatif Local de Calais, du Relais d'Assistants Maternelles de la Communauté de Communes du Sud-Ouest Calais, de l'Association Départementale d'Actions Educatives (ADAE) de Longuenesse, du Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) « Le Moulin Blanc » à Calais, de l'Association Aide et Intervention à Domicile (AID) à Calais, du Centre Social et Culturel Marie-Jeanne Bassot de Sangatte, de Colline ACEPP.